

LE CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DE MARNE ET GONDOIRE



QU'EST-CE QUE LE CTE ?

Lancés en 2018 par le Ministère de la Transition écologique, les **Contrats de Transition Écologique** sont une **démarche innovante** pour accompagner et soutenir la **transformation écologique** des territoires. Ils traduisent les engagements environnementaux pris en France (*Plan Climat, COP 21, One planet Summit*) et découlent d'un travail de fond grâce à l'appui du **PCAET** (*Plan Climat-Air-Énergie Territorial*) engagé depuis 2018, tout en assurant une mise en œuvre opérationnelle de certaines de ses actions (*voir Echologique #7*).

ILS RÉPONDENT À 3 OBJECTIFS :

- Démontrer par l'action que l'écologie est un **moteur de l'économie** (**développement de l'emploi local** : structuration de filières, création de formations).
- Agir avec tous les acteurs du territoire, publics comme privés pour **traduire concrètement la transition écologique**.
- Accompagner de manière opérationnelle les situations de **reconversion industrielle** d'un territoire.



COMMENT ?

Le CTE fixe un **programme d'actions** avec des engagements précis et des objectifs de résultats. Il est co-construit avec l'État et l'ensemble des partenaires du territoire à partir de projets locaux. Le projet de CTE de Marne et Gondoire s'organise autour de **4 orientations stratégiques pour une vingtaine d'actions** :

1 FIL ROUGE :

« LA PARTICIPATION CITOYENNE,
MOTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE »

4 ORIENTATIONS :



• **Orientation 1** : Un territoire au service de la transition écologique et solidaire de ses habitants (*exemple d'action : création d'un conseil du climat*)



• **Orientation 2** : Promouvoir un cadre de vie énergétiquement sobre et respectueux de son environnement (*exemple d'actions : service de covoiturage, rénovation énergétique des bâtiments*)



• **Orientation 3** : Accompagner le tissu économique et développer les filières courtes et de réemploi (*exemple d'actions : charte d'engagement climat, lieu de réemploi, projet alimentaire territorial*)



• **Orientation 4** : Réduire la dépendance énergétique du territoire en exploitant les ressources locales et renouvelables (*exemple d'actions : exploiter les ressources en chaleur fatale ou le potentiel méthanisable*)

PLANNING

- **Début été 2019** : Candidature de Marne et Gondoire au CTE
- **9 juillet 2019** : Sélection de Marne et Gondoire et séminaire de lancement national
- **10 septembre 2019** : Premier comité de pilotage en présence du sous-préfet et des nombreux partenaires du territoire (*élus, syndicats, associations, CEREMA, ADEME, ...*)
- **19 septembre 2019** : Premier comité technique
- **Courant octobre 2019** : Organisation de plusieurs groupes de travail pilotés par un référent de Marne et Gondoire et un référent « État ». Ils permettent de faire un point avec les différents partenaires engagés dans la démarche et de mettre en évidence des propositions d'action à modifier ou compléter selon le niveau d'avancement du projet.
- **7 novembre 2019** : 2^{ème} comité technique
- **13 novembre 2019** : Validation par le Bureau Communautaire
- **15 novembre 2019** : 2^{ème} comité de pilotage pour la validation du projet CTE en présence du sous-préfet
- **Janvier 2020** : Signature du contrat pour une durée de 4 ans

**POUR PLUS D'INFOS
SUR LE CONTRAT DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE :**

WWW.ECOLOGIQUE-SOLIDAIRE.GOUV.FR

